



DATE DE PUBLICATION : 3 mars 2023

Le directeur départemental du Pas-de-Calais

Délégation de signature donnée par le directeur départemental du Pas-de-Calais au directeur délégué de l'antenne économique de Boulogne-sur-Mer

Vu la délégation de signature donnée par Mme Carine JUPIN, directrice régionale des Hauts-de-France, à M. Didier COLLET le 1^{er} mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Didier MIELCAREK, directeur délégué de l'antenne économique de Boulogne-sur-Mer et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Camille VERON, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de l'antenne économique de Boulogne-sur-Mer.

M. Didier MIELCAREK et Mme Camille VERON reçoivent notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de l'antenne économique de Boulogne-sur-Mer, selon les grilles de délégation en vigueur et à l'exception des groupes relevant de la direction régionale à Lille.

Fait à Arras, le 1^{er} mars 2023

Didier COLLET